



ON RECEVRA, à ce bureau, jusqu'à Jeudi, le 5ème jour de Décembre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au sous-signé, avec la suscription : "Soumission pour voute," pour la construction d'une voute en fer et en acier dans l'édifice Est des départements à Ottawa, suivant une spécification visible au département des travaux publics à Ottawa.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signés de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit*, et payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement. Il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,  
Département des Travaux Publics, } Secrétaire.  
Ottawa, 14 Novembre 1889.



## Avis relatifs aux Passeports

Les personnes qui ont besoin de passeports du Gouvernement Canadien doivent s'adresser à ce Département et accompagner leur demande de la somme de quatre piastres, honoraires fixés par le gouverneur en Conseil.

O. POWELL,  
Sous-Secrétaire d'Etat.

Ottawa, 2 mai 1888.